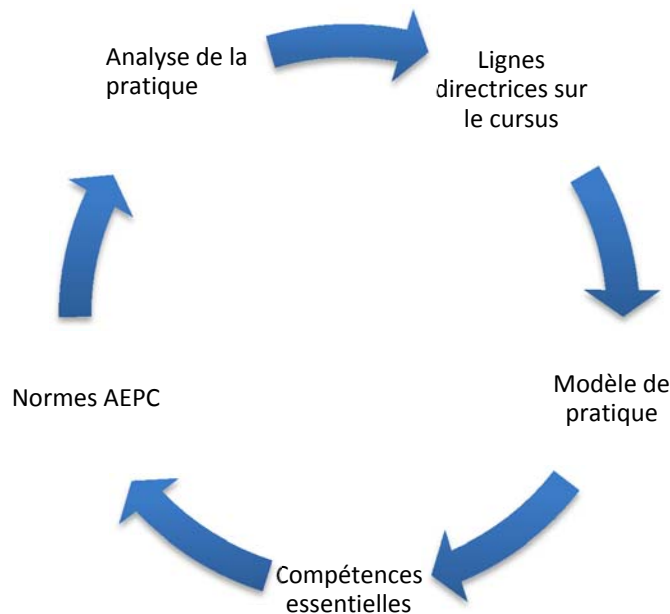


Cycle d'examen des documents sur la physiothérapie qui font autorité



Les membres du Groupe consultatif national de physiothérapie sont voués à l'avancement continu de la profession. L'analyse et la mise à jour périodiques de l'information utilisée pour définir, former et évaluer les praticiens et l'éducation constituent un élément clé de cette promesse. Le GCNP considère qu'il s'agit d'un processus continu et sans fin dans le cadre duquel l'achèvement du cinquième élément du cycle déclenche un autre cycle.

Phases du cycle

- Le cycle commence par l'*Analyse de la pratique* où nous déterminons les connaissances générales et spécialisées nécessaires pour pratiquer efficacement.
- Le deuxième volet consiste à élaborer des *Lignes directrices sur le cursus* pour aider les formateurs à modifier leurs programmes d'études en fonction de l'évolution de la pratique.
- Le troisième est celui de la publication d'un *Modèle de pratique* offrant un cadre pour la physiothérapie qui inclut les principes et le contexte de la pratique, la formation, le perfectionnement professionnel, les compétences et les rôles.
- Le quatrième volet est celui de l'élaboration des compétences essentielles qui doivent définir les compétences professionnelles de référence et émergentes pertinentes en physiothérapie au Canada tout au long de la carrière en tant que physiothérapeute.
- Le cinquième volet est celui de l'élaboration des normes d'agrément pour l'évaluation des programmes de sciences de la santé en physiothérapie (AEPC).